



## COMMUNE DE BAVOIS

### **PREAVIS MUNICIPAL NO 27 / 2024 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 JUIN 2023**

---

#### **OBJET : Vente de la Bourse des pauvres**

#### **Préambule :**

Depuis 2021, le bâtiment de la Bourse des pauvres est inhabité. En 2022, la Municipalité avait soumis le préavis 10/2022 pour sa rénovation qui avait été refusé par le Conseil communal dans sa séance du 8 mars 2022. Le bâtiment a été maintenu hors gel à l'aide du chauffage à distance communal jusqu'à l'automne dernier et le jardin est entretenu par les employés communaux, engendrant quelques frais à la commune, sans compensation. En effet, en l'état, il ne peut être loué car l'électricité n'y est plus conforme et l'état général du bâtiment est mauvais et nécessiterait d'importants travaux de rénovation.

Lors de l'élaboration du préavis pour la rénovation du bâtiment en 2022, plusieurs agences immobilières de la région avaient été contactées pour faire une estimation. La valeur vénale moyenne calculée était située autour des fr. 200'000.-. Un morcellement de la parcelle sera nécessaire afin de séparer la Bourse des pauvres du jardin des Pies.

#### **But du préavis :**

Au vu de l'état du bâtiment de la Bourse des pauvres et de son inutilisation, la Municipalité sollicite l'autorisation du Conseil communal de le mettre en vente au plus offrant.

A noter que, dans son rapport sur les bâtiments du 27 novembre 2023, la Commission de gestion et finances approuvait d'ailleurs la volonté de la Municipalité de se rapprocher d'éventuels promoteurs ou acquéreurs.

#### **Conclusion :**

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

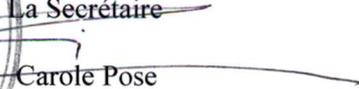
#### **Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances

**Décide :**

- d'autoriser la Municipalité à mettre en vente la Bourse des pauvres au plus offrant,
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances,
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

Thierry Salzmänn  Carole Pose

The official seal of the Municipality of Bavois is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top and two stars on either side. The text 'MUNICIPALITE' is written along the top inner edge, and 'DE BAVOIS' is written along the bottom inner edge.

Bavois, le 29 avril 2024